



NOTAIRES ASSOCIÉS

# TARIFS & BAREMES DES SERVICES IMMOBILIERS

Arrêté du 10 janvier 2017 publié au JORF le 18 janvier 2017

## NOS TARIFS NEGOCIATION, ESTIMATION & EXPERTISE IMMOBILIERE

Honoraires sous réserve de modifications ultérieures et de confirmation par l'office, le tout sous réserve d'étude préalable

### Négociation immobilière traditionnelle

Montant du prix de vente	Montant de l'honoraire de négociation TTC
De 0 € à 60.000 € TTC	3.300 € TTC
De 60.001 € à 100.000 € TTC	6% TTC (en % du prix de vente)
De 100.001 € TTC à 200.000 € TTC	5,5 % TTC (en % du prix de vente)
Au-delà de 200.001 € TTC	5 % TTC (en % du prix de vente)

Il pourra être stipulé au **mandat exclusif uniquement**, une tarification spéciale par convention pour :

- ☞ les frais de publicité pour un bien atypique, demeure d'exception etc...par le biais de supports publicitaires comme Belles demeures ou faire intervenir une société proposant un reportage réalisé avec un drone ....
- ☞ une délégation de service pour faire intervenir une société de nettoyage, pour l'entretien des espaces extérieurs, une décoratrice d'intérieure pour un home staging...

### Négociation immobilière en immo interactif ®

Montant du prix de vente	Montant de l'honoraire de négociation TTC
De 0 € à 60.000 € TTC	4.300 € TTC
De 60.001 € à 100.000 € TTC	7% TTC (en % du prix de vente)
De 100.001 € TTC à 200.000 € TTC	6,5 % TTC (en % du prix de vente)
Au-delà de 200.001 € TTC	6 % TTC (en % du prix de vente)

L'office offre et prend à sa charge le service pour l'utilisation de l'outil immo interactif sur le site immobilier.notaires.fr d'un montant de 238,80 € TTC

## ESTIMATION & EXPERTISE

### Le coût d'un rapport écrit dépend de l'étendue de la mission.

Il peut être établi :

- ☞ une simple collecte de références de valeurs comparatives,
- ☞ un avis de valeur après visite du bien,
- ☞ un rapport d'expertise (document plus développé que l'avis de valeur intégrant les pièces d'urbanismes sollicitées auprès des organismes publics)





NOTAIRES ASSOCIÉS

# TARIFS & BAREMES DES SERVICES IMMOBILIERS

Arrêté du 10 janvier 2017 publié au JORF le 18 janvier 2017

## Extrait de références de valeurs comparatives

80 € (hors taxe) + 16 € (TVA à 20 %) = **96 € TTC**

## Estimation immobilière Maison (surface inférieur à 100 m<sup>2</sup>) - Appartement (de 0 à 4 pièces) - Terrain standard

150 € (hors taxe) + 30 € (TVA à 20 %) = **180 € TTC**

Les honoraires d'évaluation sont **remboursés** en cas de **négociation** du bien.

## Expertise immobilière Maison (surface inférieur à 100 m<sup>2</sup>) - Appartement (de 0 à 4 pièces) - Terrain standard

Obtenir le prix de son bien par un expert agréé :

cout de base 750 € (hors taxe) + 150 € (TVA à 20 %) = **900 € TTC**

**Pour les surfaces plus importantes, locaux multiples et toute autre typologie de bien : SUR DEVIS**

## Les tarifs ci-dessus pour les avis de valeur et rapports d'expertises comprennent :

- visite du bien
- mesurage
- reportage photos
- rédaction du rapport,
- coût de consultation du fichier de référence BIEN & PERVAL
- rendez-vous de présentation du rapport

## Il convient de rajouter éventuellement :

- le déplacement pour une distance supérieure à 20 km (forfait de 20 € par tranche de 20 km)
- le coût d'une attestation parasitaire, ou diagnostic d'amiante ou tout autre diagnostic nécessaire (à la demande du client)
- le coût d'établissement de devis de travaux (sur option du client)
- le coût de demande de pièces d'urbanisme (selon l'opportunité du dossier et en accord avec le client, certificat d'urbanisme, cadastre, note de renseignements d'urbanisme)

